

## Municipalité de Frontenac

Province de Québec  
Municipalité de Frontenac

Mardi 11 novembre 2025 se tenait à 19h30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, la séance ordinaire de novembre 2025. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Abigail Zalac
M. Olivier Therrien	M. Andy Maheux
M. René Pépin	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-Sébastien Roy et Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents sur place.

**2025-252** Proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

Adoptée.

**2025-253** Proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025 soient acceptées.

Adoptée.

**2025-254** Proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 687 263.16\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2025-11.

Adoptée.

La conseillère, Mme Lucie Boulanger, déclare, conformément aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, une apparence de conflit d'intérêts relativement au point numéro 15 b) *Des livres dans les paniers de Noël – Constellation du Granit*;

En conséquence, la conseillère, s'abstient de participer aux discussions et au vote pendant le traitement de ce point, conformément aux articles applicables de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) et aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

## DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Tel que prévoit l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil suivants :

## Municipalité de Frontenac

M. Gaby Gendron, maire  
Mme Lucie Boulanger, conseillère du district numéro 1  
M. Olivier Therrien, conseiller du district numéro 2  
M. René Pépin, conseiller du district numéro 3  
Mme Abigail Zalac, conseillère du district numéro 4  
M. Andy Maheux, conseiller du district numéro 5  
M. Marcel Pépin, conseiller du district numéro 6

*Conformément à l'article 360.2 de la LERM, M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le relevé qui identifie les membres du conseil ayant déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.*

**2025-255**

Attendu que pour donner suite aux dernières élections, il est nécessaire de faire une mise à jour des administrateurs de la municipalité auprès du Registraire des entreprises;

Attendu qu'il est nécessaire de retirer Mmes Mélanie Martineau et Sonya Provost et d'ajouter Mme Abigail Zalac et M. Olivier Therrien;

Il est proposé par Mme Abigail Zalac,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac confirme le nom des administrateurs de la municipalité ainsi que de la direction, savoir :

- M. Gaby Gendron, maire
- Mme Lucie Boulanger, conseillère
- M. Olivier Therrien, conseiller
- M. René Pépin, conseiller
- Mme Abigail Zalac, conseillère
- M. Andy Maheux, conseiller
- M. Marcel Pépin, conseiller
- M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier

Adoptée.

## OUVERTURE DE SOUMISSIONS

### ACHAT DE CARBURANTS 2026

NOM	PRIX TOTAL (taxes incluses)
Harnois Énergies Inc.	52 974.73\$
Philippe Gosselin & Ass. Ltée	-----

**2025-256**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur invitation pour son approvisionnement 2026 de diesel et d'huile à chauffage;

Attendu qu'une soumission a été reçue;

Il est proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Harnois Énergie Inc. pour son approvisionnement 2026 de diesel et d'huile à chauffage, tel que mentionné dans leur soumission datée du 29 octobre 2025, soit :

## Municipalité de Frontenac

- Diesel : 1.3870\$ prix net avant TPS et TVQ
- Huile à fournaise # 2: 1.1400\$ prix net avant TPS et TVQ

Adoptée.

### 2025-257

Attendu que la Municipalité de Frontenac a embauché M. Claude Bédard comme employé des travaux publics;

Attendu qu'étant donné que sa période de probation de 3 mois est terminée, M. Gaby Gendron, maire, et M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier l'ont rencontré afin de faire le point sur le travail qu'il a effectué jusqu'à présent ainsi que pour discuter de son intérêt à poursuivre son travail comme employé permanent et responsable des travaux publics pour la municipalité;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit embaucher des employés pour faire l'entretien des chemins d'hiver à compter du 9 novembre 2025 jusqu'au 28 mars 2025 approximativement;

Attendu que M. Robert Turcotte a confirmé son intérêt à travailler de nouveau pour l'hiver 2025-2026;

Attendu que les membres du conseil responsables de la voirie ont rencontré M. Maurice Leblanc;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac confirme la permanence de M. Claude Bédard comme responsable des travaux publics, rétroactivement au 28 octobre 2025, selon les conditions établies dans son contrat de travail et que ses autres conditions de travail seront établies en fonction du guide de l'employé;

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Robert Turcotte comme employé pour l'entretien des chemins d'hiver, à compter du 9 novembre 2025 jusqu'au 28 mars 2025 approximativement, selon les conditions établies dans son contrat de travail et que ses autres conditions de travail seront établies en fonction du guide de l'employé;

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Maurice Leblanc comme employé pour l'entretien des chemins d'hiver, à compter du 9 novembre 2025 jusqu'au 28 mars 2025 approximativement, selon les conditions établies dans son contrat de travail et que ses autres conditions de travail seront établies en fonction du guide de l'employé.

Adoptée.

### 2025-258

Attendu que la municipalité souhaite faire effectuer le nettoyage et l'inspection télévisés de ses conduites d'égout sur la rue Des Érables, sur la rue St-Jean;

Attendu qu'un prix a été demandé à la compagnie Le Groupe ADE Estrie Inc. et Inspec Vision;

Attendu que seulement la compagnie Le Groupe ADE Estrie a fait parvenir un prix;

Il est proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

## Municipalité de Frontenac

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de prix du Groupe ADE Estrie Inc. pour effectuer le nettoyage et l'inspection télévisés de ses conduites d'égout sur la rue Des Érables, sur la rue St-Jean, pour un montant de 9 586.34\$ plus taxes, tel que mentionné dans leur offre datée du 15 octobre 2025.

Adoptée.

**2025-259**

**Titre du projet : piste multifonctionnelle (secteur village)**  
**Numéro de la résolution : 2025-259**

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Olivier Therrien,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

**2025-260**

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit signer une *convention des chemins* afin de permettre à la compagnie Parc Éolien de la Haute-Chaudière Inc. d'utiliser les chemins municipaux pour poursuivre ses démarches pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la convention des chemins a pour objectif d'établir une entente d'utilisation et de réparations tout au long du projet;

Attendu qu'un projet de *convention des chemins* a été soumis aux membres du conseil;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Gaby Gendron, maire et M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, à signer la

## Municipalité de Frontenac

*convention des chemins* avec la compagnie Parc Éolien de la Haute-Chaudière Inc., pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

### 2025-261

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit assurer le suivi du Plan de surveillance des puits d'eau potable et des eaux souterraines (PSPE-PES) conformément aux exigences de Transports Canada;

Attendu que Laforest Nova Aqua Inc. a présenté une offre de services n°16250 en date du 24 octobre 2025 pour la réalisation des travaux complémentaires et la finalisation du rapport;

Attendu que le coût estimé pour ce mandat est de 7 995\$ plus taxes, selon les modalités décrites dans l'offre;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services n°16250 de Laforest Nova Aqua Inc. pour un montant estimé de 7 995\$ plus taxes, couvrant la période du 1er juin 2025 au 31 décembre 2025;

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

### 2025-262

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière du Centre d'Action bénévole du Granit;

Il est proposé par Mme Abigail Zalac,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière au Centre d'Action bénévole du Granit d'un montant de 300\$, conditionnellement à ce que la MRC du Granit ne leur ait pas accordé d'aide financière.

Adoptée.

La conseillère, Mme Lucie Boulanger, s'abstient de participer aux discussions et au vote en raison d'une apparence de conflit d'intérêts, conformément aux articles applicables de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) et aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

### 2025-263

Attendu que nous avons reçu une demande de la Constellation du Granit pour l'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël 2025;

Il est proposé par Mme Abigail Zalac,  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et habiles à voter.

Que la Municipalité de Frontenac participe au projet d'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël 2025, à l'initiative de la Constellation du Granit, pour les familles situées dans la Municipalité de Frontenac.

Adoptée.

## Municipalité de Frontenac

**2025-264**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière de Place aux Jeunes du Granit;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière à Place aux Jeunes du Granit d'un montant de 250\$, conditionnellement à ce que la MRC du Granit ne leur ait pas accordé d'aide financière.

Adoptée.

**2025-265**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande de l'Écho de Frontenac pour annoncer les vœux des fêtes de la municipalité;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac réserve un espace publicitaire dans l'Écho de Frontenac, dans leur édition spéciale à l'occasion des fêtes, afin de transmettre à la population de la municipalité, ses vœux de Noël et du Nouvel An, pour un montant de 371\$ plus taxes.

Adoptée.

**2025-266**

Attendu que le conseil municipal avait déjà accepté de réaliser le projet de mise à jour du système de contrôle du chauffage et de la climatisation dans l'hôtel de ville et de déposer une demande de subvention au Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert pour un montant de 22 336,05 \$ conformément à la soumission #1525 déposée par BC Électrique ;

Attendu que des travaux ont été effectués pour le remplacement du système de contrôle du chauffage et de la climatisation à l'hôtel de ville, tel que détaillé dans la facture #11118 datée du 30 octobre 2025, pour un montant total de 22 336,05 \$ (taxes incluses) ;

Attendu que des travaux supplémentaires ont été réalisés pour remettre aux normes le câblage lié au système de chauffage, conformément au Code du bâtiment, tel que détaillé dans la facture #11117 datée du 30 octobre 2025, pour un montant total de 6 635,45 \$ (taxes incluses) ;

Attendu que ces travaux de mise aux normes étaient nécessaires pour assurer la conformité des installations filaires et électriques des secteurs touchés par le projet;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac approuve les travaux réalisés tels que décrits dans les factures #11117 et #11118 soumises par BC Service Électrique et qu'elle autorise le paiement des deux factures selon les modalités prévues.

Adoptée.

**2025-267**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

## **Municipalité de Frontenac**

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

Que la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

# Municipalité de Frontenac



Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)

Volet Programmation de travaux

Programme : TECQ 2024-2028

N° de dossier : 1230025

N° de version : 4

État du dossier : En rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

## Bilan

### Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2024-2028

Population selon le décret de la population pour l'année 2024	1 839
Investissements autonomes à réaliser pour la durée du programme	113 318 \$
Enveloppe d'aide financière de base	895 882 \$
Aide financière pour les bâtiments municipaux de base	114 957 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	1 010 839 \$
Total des investissements à réaliser	1 124 157 \$

### Investissements prioritaires

#### Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	120 505 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	120 505 \$

#### Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	3 397 \$
2026-2027	20 087 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	23 484 \$

#### Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

# Municipalité de Frontenac

Affaires municipales  
et Habitation  
Québec

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)

Volet Programmation de travaux

Programme : TECQ\_2024-2028

N° de dossier : 1230025

N° de version : 4

État du dossier : En rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

## Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

### Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	42 382 \$
2025-2026	72 575 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	114 957 \$

### Sommaire des coûts des travaux du MTMD

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	0 \$

### Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	42 382 \$
2025-2026	196 477 \$
2026-2027	20 087 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
Total	258 946 \$

# Municipalité de Frontenac



Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)  
Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025) Volet Programmation de travaux  
Programme : TECQ 2024-2028 N° de dossier : 1230025  
État du dossier : En rédaction N° de version : 4  
Date de transmission : (Dossier non transmis)

## Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires	258 946 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	1 010 839 \$
Surplus/Déficits	(751 893 \$)

## Bonifications liées à des catégories

Type bonification	Somme des Coûts	Montant bonification
Aide financière pour les bâtiments municipaux de base	88 503 \$	114 957 \$

## Montant limite

Type montant limite	Somme des Coûts	Montant limite

## Suivi des travaux

Exercice financier	Coûts des travaux prioritaires	Coûts à combler	Coûts totaux
2024-2025	42 382 \$	0 \$	42 382 \$
2025-2026	196 477 \$	0 \$	196 477 \$
2026-2027	20 087 \$	0 \$	20 087 \$
2027-2028	0 \$	0 \$	0 \$
2028-2029	0 \$	0 \$	0 \$
Total	258 946 \$	0 \$	258 946 \$

# Municipalité de Frontenac

<p><i>Affaires municipales et Habitation</i></p> <p><b>Québec</b></p> <p><b>Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)</b></p> <p><b>Programme : TECQ. 2024-2028</b></p> <p><b>État du dossier : En rédaction</b></p>	<p>Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)</p> <p>Volet Programmation de travaux</p> <p>N° de dossier : 1230025</p> <p>N° de version : 4</p> <p>Date de transmission : (Dossier non transmis)</p>
---	---

## Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029	
1	Amélioration du système de communication et de surveillance des réseaux d'eau potable et d'assainissement	3050 3e Rang, Frontenac G5B2S1	0 \$	120 505 \$	0 \$	0 \$	0 \$	120 505 \$
	Sous-total par type							
	Distribution de l'eau potable		0 \$	120 505 \$	0 \$	0 \$	0 \$	120 505 \$
	Total		0 \$	120 505 \$	0 \$	0 \$	0 \$	120 505 \$

## Municipalité de Frontenac

**Affaires municipales  
et Habitation**  

**Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)**  
**Programme : TECQ 2024-2028**

**État du dossier :** En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)  
 Volet Programmation de travaux  
 N° de dossier : 1230025  
 N° de version : 4  
 Date de transmission : (Dossier non transmis)

### Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux				Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	
2	Mise à jour stratégique du plan d'intervention pour le renouvellement et la maintenance des infrastructures d'eau et d'assainissement	2430 Rue Saint-Jean, Frontenac G6B2S1	0 \$	1 056 \$	6 818 \$	0 \$	0 \$
3	Réalisation du plan de gestion des actifs en eau	2430 rue Saint-Jean, Frontenac G6B2S1	0 \$	2 341 \$	13 269 \$	0 \$	0 \$
<b>Sous-totaux par type</b>							15 610 \$
<b>Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable</b>			0 \$	3 397 \$	20 087 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>			0 \$	3 397 \$	20 087 \$	0 \$	23 484 \$
							23 484 \$

## Municipalité de Frontenac

Affaires municipales  
et Habitation

Québec ■■■

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1230025

N° de version : 4

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)

Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

# Municipalité de Frontenac

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)  
 Volet Programmation de travaux  
 N° de dossier : 1230025  
 N° de version : 4  
 Date de transmission : (Dossier non transmis)

Affaires municipales  
et Habitation  
Québec  
Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)  
Programme : TECQ.2024-2028  
État du dossier : En rédaction

## Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux				Total	Commentaire
			2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028		
3	Mise à jour Système de contrôle de chauffage Hôtel de ville	2430 rue Saint-Jean, Frontenac G6B2S1	0 \$	26 454 \$	0 \$	0 \$	0 \$	26 454 \$
4	Installation système de ventilation au garage municipal	2430 rue Saint-Jean, Frontenac G6B2S1	0 \$	17 527 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 527 \$
5	Rénovation des bureaux administratifs (hôtel de ville)	2430 rue Saint-Jean, Frontenac G6B2S1	0 \$	28 594 \$	0 \$	0 \$	0 \$	28 594 \$
6	Agrandissement du garage municipal	2430 rue Saint-Jean, Frontenac G6B2S1	42 382 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	42 382 \$
<b>Sous-totaux par type</b>								
Amélioration énergétique			0 \$	26 454 \$	0 \$	0 \$	0 \$	26 454 \$
Infrastructures municipales de base			42 382 \$	46 121 \$	0 \$	0 \$	0 \$	88 503 \$
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			Total	42 382 \$	72 575 \$	0 \$	0 \$	114 957 \$

## Municipalité de Frontenac

<p>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</p> <p>Québec</p> <p>Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)</p> <p>Programme : TECQ 2024-2028</p> <p>État du dossier : En rédaction</p>	<p>Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)</p> <p>Volet Programmation de travaux</p> <p>N° de dossier : 1230025</p> <p>N° de version : 4</p> <p>Date de transmission : (Dossier non transmis)</p>
--	---

Priorité 4 – Voirie locale (MTMD)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTMD

## Municipalité de Frontenac

**2025-268**

Attendu qu'il est nécessaire de nommer les représentants de la municipalité suite aux dernières élections et de renouveler le mandat des autres représentants du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac nomme les personnes suivantes, membres du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Frontenac :

Représentants municipaux : M. René Pépin  
M. Andy Maheux

Route 161 :	Mme Marie-Josée Cloutier
3 <sup>ième</sup> Rang :	M. Simon Gagnon, Vice-Président
Village :	M. Alain Couture
Route 204 :	M. Simon Couture, Président
Chemin du Barrage :	M. Vincent Isabel

Adoptée.

**2025-269**

Attendu que la municipalité a reçu une demande de quittance municipale de la part d'Hydro-Québec concernant le projet d'interconnexion Appalaches Maine 320KV;

Il est proposé par Mme Abigail Zalac,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Gaby Gendron, maire, à signer la quittance municipale avec Hydro-Québec concernant le projet d'interconnexion Appalaches Maine 320KV.

Adoptée.

**2025-270**

### ENTENTE D'UTILISATION D'UNE COUR PRIVÉE À DES FINS DE VIRÉE EN PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT SUR LA RUE LA FONTAINE

Attendu que la municipalité doit, lors des opérations de déneigement, disposer d'un espace adéquat pour effectuer les manœuvres de virée sécuritaires de ses véhicules et équipements;

Attendu que Mme Céline Vachon, propriétaire au 2761 rue La Fontaine à Frontenac, et les compagnies AT Capital Inc. et 9064-0350 Québec Inc., (représentées par M. Gilles Pansera), propriétaires au 2750 rue La Fontaine à Frontenac, consentent à permettre à la municipalité d'utiliser une portion de leur cour à cette fin;

Attendu que les parties souhaitent consigner leurs engagements respectifs dans une entente;

Attendu qu'un projet d'entente a été présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la municipalité autorise M. Gaby Gendron, maire, à signer une entente avec Mme Céline Vachon, propriétaire au 2761 rue La Fontaine à Frontenac, et les compagnies AT Capital Inc. et 9064-0350 Québec Inc., (représentées par M. Gilles Pansera), propriétaires au 2750 rue La Fontaine

## Municipalité de Frontenac

à Frontenac concernant l'utilisation d'une portion de leur cour pour effectuer les manœuvres de virée sécuritaires de ses véhicules et équipements.

Adoptée.

**2025-271**

Attendu que le conseil municipal a reçu le rapport d'étude hydrogéologique de la firme Les Services EXP Inc. concernant les travaux à réaliser dans le cours d'eau situé au chemin Motel-sur-le-Lac;

Attendu que le conseil municipal était d'accord pour procéder aux travaux recommandés dans le rapport tel que décrit dans la résolution 2025-222;

Attendu que les travaux ont été réalisés durant la semaine du 21 octobre 2025, afin de respecter le délai de la déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Attendu que des travaux ont également été réalisés sur la rue La Fontaine pour la remise aux normes de la virée de déneigement;

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation avait été lancé en début d'année 2025 pour la location de pelles et camions, et que l'entreprise Lafontaine et fils avait remporté cet appel d'offres, tel que décrit dans la résolution 2025-064;

Attendu qu'un montant de 40 000 \$ avait été réservé pour les travaux du chemin Motel-sur-le-Lac et de la rue La Fontaine;

Attendu qu'un montant de 10 776,12 \$ (taxes exclues) a été payé pour les matériaux utilisés sur les deux chantiers;

Attendu qu'un montant de 15 916,25 \$ (taxes exclues) a été payé pour la location des pelles et camions, conformément à la résolution 2025-064;

Il est proposé par M. Olivier Therrien,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac approuve les travaux réalisés au chemin Motel-sur-le-Lac et à la rue La Fontaine et autorise le paiement des factures en conséquence pour un total de 30 689,55 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

Pour faire suite aux élections du 2 novembre dernier, tous les candidats, élus et non élus, ont déposé leur rapport complété sur *La liste des donateurs et rapport de dépenses*.

**2025-272**

Attendu que la Municipalité de Frontenac requiert des services juridiques pour la contestation d'une demande introductory d'instance pour forcer l'exécution de travaux en vertu de *l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac octroie un mandat juridique à la firme Cain Lamarre pour contester les procédures judiciaires dans le dossier de la Cour supérieure 480-17-000309-250 et effectuer toute autre démarche juridique appropriée pour et au nom de la Municipalité de Frontenac.

Adoptée.

## Municipalité de Frontenac

### **Période de questions :**

Aucune question n'a été posée par la personne présente dans la salle au moment de la période de questions.

**2025-273**

Attendu que nous avons reçu une demande d'un citoyen demandant à ce qu'un panneau clignotant « préparez-vous à arrêter » soit ajouté sur la Route 161 juste avant le chemin de fer, en provenance de Woburn, afin de signaler le passage d'un train;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la municipalité demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable d'installer, pour une raison de sécurité, un panneau clignotant « préparez-vous à arrêter » sur la Route 161 juste avant le chemin de fer, en provenance de Woburn, afin de signaler le passage d'un train.

Adoptée.

### **Autres sujets :**

- Adoption de la politique familiale et MADA
- Voie de contournement
- Demande de Centraide Estrie refusée
- Rencontre du comité archéologique le 13 novembre 2025
- Activité pour les nouveau-nés et nouveaux arrivants le 22 novembre 2025
- Publicité dans le guide touristique de la Région de Mégantic
- Dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour 2026-2027-2028
- Règlement sur la délégation de dépenses
- Règlement sur la compétence pour engager du personnel
- Servitude aqueduc sur la Route 161
- Service d'inspecteurs de la MRC du Granit
- Rencontres de travail les 3 et 8 décembre pour le budget 2026
- Rencontres pour les ententes avec la Ville de Lac-Mégantic pour le budget 2026 les 25 et 26 novembre
- Réparation au pont de la rivière Blanche dans le 4<sup>ième</sup> Rang
- Dossier de plainte au parc riverain Sachs-Mercier
- Vêtements pour les employés
- Rencontre hebdomadaire avec les employés
- Utilisation de la table de billard
- Plaintes concernant des chiens
- Photographie des membres du conseil
- Demande du Camping Aventure Mégantic (panneau bleu) acceptée
- Attestation d'assainissement des eaux usées du Secteur Mercier
- Travaux sur le Chemin du Motel-sur-le-Lac
- Lampadaires installés au parc riverain Sachs-Mercier
- Système de communication d'eau potable et eaux usées
- Modification au système de contrôle du chauffage de l'hôtel de ville
- Installation de l'internet filaire au puits et réservoir
- Scellement des fissures
- Préparation de la demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatique, de la Faune et des parcs pour le Développement Soleil-Levant
- Barrage du lac Aux Araignées
- Souper des membres du conseil, des employés et bénévoles de la municipalité le 23 janvier 2026

## Municipalité de Frontenac

2025-274

Il est proposé par M. Olivier Therrien,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de novembre 2025 soient levées, 20 h 58.

Adoptée.

---

Gaby Gendron, maire

---

Jean-Sébastien Roy, Directeur  
Général et Greffier-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 11 novembre 2025, et ce, pour les résolutions 2025-254, 2025-256, 2025-257, 2025-258, 2025-261, 2025-262, 2025-263, 2025-264, 2025-265, 2025-266, 2025-267, 2025-271 et 2025-272.

---

Jean-Sébastien Roy, Directeur  
Général et Greffier-Trésorier